Accusé de réception en préfecture
034-213401425-20220729-DC_220729_066-AR
Date de télétransmission : 05/08/2022
Date de réception préfecture : 05/08/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

---

numéro
MLDC_220729_066

portant sur

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE DANS LE CADRE DE LA VALORISATION TOURISTIQUE ET MISE EN LUMIÈRE DE LA CATHÉDRALE SAINT FULCRAN À LODÈVE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22, alinéa 26,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

CONSIDÉRANT l'importance de l'ancienne cathédrale Saint Fulcran pour la ville de Lodève,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du plan de relance et du programme national de rénovation des cathédrales, la Commune de Lodève a obtenu une subvention exceptionnelle de un million deux cent mille euros (1 200 000 €) de la part de l'État pour rénover le clocher de la cathédrale Saint Fulcran,

CONSIDÉRANT que cette rénovation permettra de libérer le niveau supérieur du clocher et ainsi en permettre l'accès aux groupes dans le cadre de visites guidées organisées dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,

CONSIDÉRANT qu'en complément des visites déjà existantes et notamment au Musée et à la Manufacture de la Savonnerie, cette visite permettrait à la Ville de Lodève de se doter d'un produit d'appel fort pour développer son tourisme patrimonial,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 : sollicite une subvention auprès du Conseil régional Occitanie d'un montant de deux cent quatre mille soixante quatorze euros (204 074 €), sur un montant de dépenses éligibles de cinq cent dix mille cent quatre vingt cinq euros Hors Taxe (510 185 € HT),

- ARTICLE 2 : précise que la recette correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 13, article 1322,

- ARTICLE 3 : dit que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt neuf juillet deux mille vingt-deux,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.